



POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

# VE'A

## Le Grand Large

Octobre 2017

DANS CE NUMERO...

## Le bruit, ce fléau...

Par Bruno



Nous avons survolé ce sujet dans le numéro précédent : chacun(e) d'entre nous a, au moins une fois, souffert de nuisances sonores, qu'elles soient diurnes ou nocturnes. Quelles sont-elles et comment les prévenir ?

Comme pour toute résidence en copropriété, le Règlement Intérieur<sup>(1)</sup> du Grand Large nous apporte quelques éléments de réponse (au paragraphe 7).

Si l'on parle de bruit c'est avant tout parce qu'il est nécessaire de s'assurer que « *le calme règne dans la résidence, tant à l'intérieur que dans les jardins* ». A cet effet, sont bien évidemment pros crits les sports bruyants, notamment mécaniques, cela va de soi : on imagine mal une compétition d'engins radiocommandés dans les coursives ou autour de la piscine !

Mais, sans parler des animaux domestiques, beaucoup plus couramment et plus insidieusement, ce sont les bruits « courants » qui s'avèrent être les plus polluants et stressants au quotidien. Nous en sommes tous les auteurs, à notre corps défendant et, il faut bien l'avouer, quelquefois sans nous soucier de la gêne subie par nos voisins, du dessous ou d'à-côté, voire au-delà. Citons, pêle-mêle, le son de la télévision ou de la radio, les conversations bruyantes sur la terrasse, l'aspirateur, les raclements lors de déplacements de meubles, les portes qui claquent, etc.



Bien entendu, il n'est pas question d'interdire à chacun de « vivre », mais il convient que les activités privées se fassent dans le respect d'autrui. Ainsi, une soirée sur la terrasse ne doit pas s'éterniser bruyamment au-delà de 22h00 ; l'aspirateur ne doit pas être utilisé (bruyamment s'entend) avant ou après certaines heures, avec précautions le dimanche ; l'utilisation de casques audio doit être privilégiée si on souhaite monter le son d'écoute ; des patins de feutres doivent être placés sous tous les meubles susceptibles d'être déplacés (surtout les chaises et fauteuils lourds, en bois exotique !). Sans oublier les pas lourds (et chaussures) qui résonnent énormément, mais aussi... les éternuements !

La liste n'est pas exhaustive...

Le respect des voisins s'applique également dans les parties communes où tout un chacun est en droit de réclamer la tranquillité. L'utilisation d'écouteurs dans la salle de sports est obligatoire afin de ne pas importuner d'autres sportifs sur des appareils voisins, de même que les cris et sauts bruyants à la piscine ne sont pas tolérés.

C'est bien d'une « espace détente » qu'il s'agit, pas d'une espace de défolement.

Si le respect et la politesse restent les maîtres mots de notre quotidien, alors il n'y a pas de raisons que la résidence Le Grand Large ne soit pas un endroit agréable à vivre.

(1) Il est consultable sur le blog (<http://lqj-tahiti.eklablog.com/documents-utiles>)



## Bientôt l'AG !

Par le Conseil Syndical

D'ici à la fin de l'année – très probablement avant les vacances scolaires de décembre – une assemblée générale devrait se tenir. Il est important qu'un maximum de propriétaires, résidents ou pas, fassent acte de présence, ne serait-ce qu'en signant des procurations de vote. En effet, des dossiers importants seront à nouveau abordés qui pourraient bien, pour certains, engager des sommes importantes ou concerner des changements structurels dans un but d'amélioration des conditions de vie dans la résidence.

Donc, vous qui êtes propriétaire et qui lisez ces lignes, attendez-vous à recevoir votre convocation par courrier postal et accordez-y quelques minutes d'attention. **Merci d'avance !**

### Le bruit, ce fléau...

Nous l'avons seulement évoqué dans le numéro précédent. Entrons cette fois-ci dans les détails.

Page 1

### Bientôt l'AG

Avant la fin de l'année devrait se tenir une AG...

Page 1

### Nous aimons les jardins

Ils passent régulièrement et entretiennent les espaces verts communs.

Page 2

### L'actualité de la résidence

Une résidence, ça vit. La nôtre ne fait pas exception. Nous vous présentons les aménagements en cours et les travaux à venir.

Page 2

### Les moustiques

*La saison des pluies approche à grands pas et, irrémédiablement, son lot de moustiques avec.*

*Même si les efforts sont faits par le syndic pour des campagnes de démoustication (voir l'article du 19/9 sur le blog) et d'entretien des zones végétalisées, il est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous de faire des efforts pour détruire les gîtes à moustiques dans les parties privées. Nous n'allons pas ici reprendre les conseils de la campagne officielle du ministère de la Santé, mais rappelons tout de même que l'eau ne doit pas stagner sous les pots de plantes, que les récipients divers doivent être vidés et que les jardinières doivent être entretenues régulièrement.*

*Le Conseil Syndical et le Syndic s'efforcent également de sensibiliser les habitants voisins de la résidence, dans un proche périmètre.*

# Nous aimons nos jardins

Par Jean



*La pelouse desséchée*

Vous l'avez tous remarqué, la relative sécheresse des ces dernières semaines n'a pas arrangé nos jardins. Le jaunissement de l'herbe a fragilisé nos pelouses et certains arbustes sont morts. C'est pourquoi, lors de la dernière intervention de nos jardiniers (fin septembre), nous avons demandé à ce qu'ils ne débroussent pas les espaces les plus sinistrés et les talus, afin de préserver le peu d'herbe qui reste.

Nous leur avons également demandé de couper les derniers faux aloe vera du bâtiment C, pour deux raisons. La première est que ces plantes sont particulièrement dangereuses à cause de leurs aiguilles (l'un des membres du conseil

syndical peut le confirmer !). Or, il n'est pas rare que des enfants jouent ou se promènent dans les jardins. La copropriété tient donc à éviter tout risque d'accident.

La seconde est que ce sont des gîtes à moustiques. En effet, ces plantes accumulent l'eau de pluie, favorisant ainsi le développement des moustiques, alors que, dans le même temps, nous faisons appel à une entreprise de désinsectisation pour leur élimination !

Mais soyez sans crainte, nous réfléchissons à leur remplacement, ainsi qu'à celui des arbustes morts, car nous aimons nos jardins !



*Faux aloe vera avant arrachage*

## L'actualité de la résidence

Par Jean-Louis

La résidence ne comporte aucun parking visiteur, aussi il est rappelé aux résidents qu'eux-mêmes ou leurs invités ne doivent occuper que les places qui leur appartiennent ou qu'ils louent. Une même place peut être occupée simultanément par un deux-roues et une voiture dans la mesure où cela ne dépasse pas l'emplacement normal : il ne faut pas que le véhicule empiète sur la partie ouverte à la circulation ni sur les parties piétons.

Fréquemment des véhicules stationnent devant l'ascenseur au premier sous-sol du parking : cet endroit n'est pas une place de parking et son utilisation comme telle gêne les manœuvres des véhicules régulièrement stationnés en face.

De même les zones de lavage ne doivent être occupées que le temps du lavage et ne sauraient servir de parking d'appoint.

Une signalisation rappelant les interdictions de stationner est en cours d'élaboration.

Un autre projet de signalisation (par marquage au sol) ou de séparation (par pose de plots en béton) des voies d'accès extérieures du parking est également à l'étude afin d'empêcher le stationnement sauvage plus ou moins prolongé et gênant les accès au parking.

Un complément de signalisation sera effectué également à la piscine afin de rappeler qu'il faut se rincer avant d'entrer dans l'eau, qu'il ne faut pas mettre de crème solaire (cela bouche le système de filtration), qu'il ne faut ni sauter ni plonger et qu'il est interdit de fumer, boire ou manger dans la piscine et aux abords immédiats.

Lorsque le gardien rappelle les règles de bonne conduite, il convient d'en prendre note et de rester courtois avec lui. Il œuvre pour le bien commun des résidents.

INFOS-CLES

Visitez le blog :

<http://lgl-tahiti.eklablog.com/>

### MIEUX VIVRE

Les déchets...

S'il est un sujet qui fâche souvent, c'est bien celui du traitement des ordures ménagères et autres déchets.

La résidence dispose de 3 locaux à poubelles dans lesquels sont à disposition 2 types de bacs : pour les déchets recyclables et pour ceux qui ne le sont pas. Le civisme et le respect d'autrui supposent que nous utilisons ces bacs à bon escient, ce qui ne demande pas un gros effort.

Par ailleurs, le dépôt de verre, de batteries, de végétaux, de meubles hors d'usage, etc., n'est pas autorisé.

Nous vous expliquerons bientôt comment les gérer dans le respect de la copropriété.

### ENSEMBLE



#### POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Vous pouvez joindre les membres du Conseil Syndical via le gardien ou bien en déposant un mot dans la boîte aux lettres devant le portail, ou bien encore à l'adresse mail suivante :

[residencelgtahiti@gmail.com](mailto:residencelgtahiti@gmail.com)